

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 100/2026

Portant fermeture temporaire de l'école communale en raison d'un épisode de canicule

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique émis par Météo-France plaçant le département en vigilance **orange canicule** à compter du 19/06/2026 à 12h00 ;

Considérant que les températures annoncées, supérieures à 39°C, présentent un risque grave pour la santé des enfants et du personnel ;

Considérant l'absence de moyens suffisants de rafraîchissement et de ventilation dans les locaux scolaires ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'école maternelle Jean-Baptiste Clément et le complexe scolaire Jules Ferry seront fermées au public le lundi 22 juin 2026 de 13h à la fermeture et le mardi 23 juin 2026 sur les mêmes créneaux horaires.

Article 2 : Le service de restauration seront maintenus ces deux jours.

Article 3 : Durant cette période, aucun accueil périscolaire ne sera assuré dans les locaux de l'établissement.

Article 4 : Les familles sont invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants des effets de la chaleur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, à l'entrée de l'école et publié sur le site internet communal.

Article 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- Aux parents des enfants scolarisés
- A la communauté des communes de cœur de Garonne
- A Monsieur Christian MONDIVÉ, DASEN
- A Mme RAGOT Emilie, directrice de l'école élémentaire

